

## PAC

### ➤ Aides ovines

De nombreux départements nous ont fait remonter des difficultés lors des déclarations d'aides ovines, notamment en ce qui concerne le calcul du ratio de productivité.

Suite à ces différentes remarques, nous avons écrit un courrier au Ministre de l'Agriculture pour lui demander que des dérogations soient mises en place dans les cas suivants :

- Prédation
- Augmentation de la taille du cheptel
- Vente d'animaux reproducteurs entre 12 et 18 mois.

Le ministère est en train d'expertiser ces demandes mais nous regrettons le manque de concertation dans l'élaboration de la note technique qui aurait permis d'éviter ces dysfonctionnements.

### ➤ Admissibilité des surfaces et conditionnalité 2015

L'entrée en vigueur de la PAC réformée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'accompagne de quelques évolutions réglementaires et modifications au titre de la conditionnalité.

La principale évolution concerne la BCAE 7, maintien des particularités topographiques, qui est totalement différente de la BCAE précédente.

L'agriculteur a l'obligation de déclarer toutes ses particularités topographiques et de les identifier dans son dossier PAC. Ces éléments, y compris ceux situés en bordure d'îlots comme notamment les haies, sont à intégrer dans l'îlot et seront comptabilisés dans la surface admissible.

Pour rappel, les éléments visés par la BCAE sont :

- les terrasses répondant aux définitions suivantes :
  - surfaces aménagées sur un terrain en pente ;
  - surfaces cultivées ;
  - dimension du muret : hauteur minimum de 1 mètre, largeur minimum de 20 cm.
- les châtaigneraies et les chênaies entretenues par des porcins, les roselières
- le petit bâti rural traditionnel (maison de berger, pigeonnier, etc)
- les haies :

La largeur maximale de la haie reconnue particularité topographique est fixée à 10 mètres.

Les trous de 1 mètre sont autorisés.

Les modalités de gestion, notamment les dérogations au maintien des haies (déplacement, destruction exceptionnelle) seront arbitrées prochainement.

De nouveaux éléments, qui devaient initialement être décomptés des surfaces admissibles, ont été retenus suite à l'arbitrage du cabinet du Premier ministre. Il s'agit en l'occurrence :

- les bosquets :

Pour être reconnu particularité topographique, un bosquet doit avoir une surface strictement supérieure à 10 ares et inférieure ou égale à 50 ares.

- les mares :

Pour être reconnue particularité topographique, une mare doit avoir une surface strictement supérieure à 10 ares et inférieure ou égale à 50 ares.

Les fiches conditionnalité pour la campagne 2015 sont en cours d'élaboration ou de mise à jour. Les textes réglementaires et la circulaire conditionnalité 2015 seront finalisés prochainement.

## ➤ ICHN

Beaucoup d'incertitudes planent encore sur les critères nationaux de l'ICHN puisque la Commission Européenne remet aujourd'hui en cause un certain nombre de critères d'éligibilité à cette aide.

Pour rappel, la définition européenne de l'ICHN est la suivante : « l'ICHN est une aide à la surface agricole destinée aux agriculteurs situés dans les zones de montage (et haute montagne) et dans les zones à contrainte naturelle ou spécifique afin de compenser tout ou partie des coûts supplémentaires et de la perte de revenu résultant de ces contraintes pour la production agricole dans la zone concernée » (art 31 règlement UE 1305/2013).

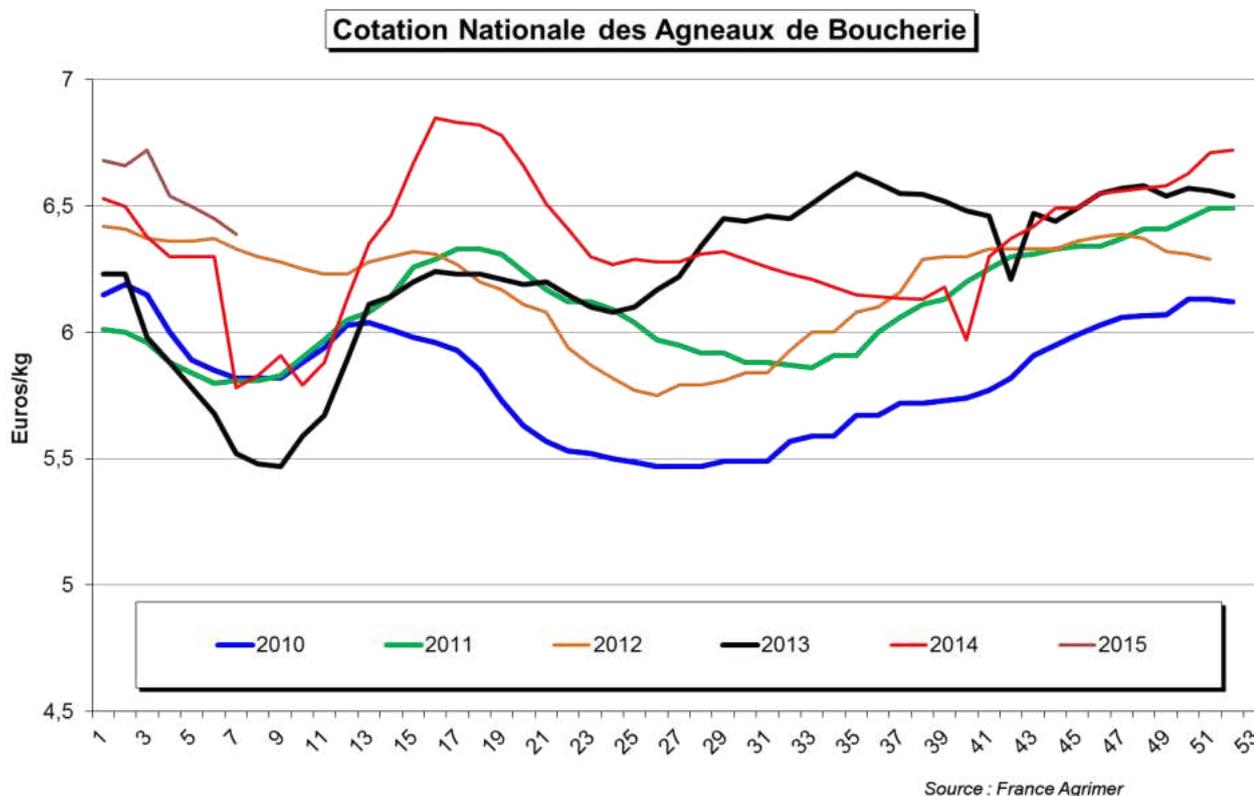
Les critères nationaux remis en cause par la commission européenne sont les suivants :

- L'exclusion des surfaces en céréales autoconsommées par les animaux de l'exploitation dans le calcul du taux de chargement mais pas dans l'éligibilité des surfaces
- Le calcul du taux de chargement
- La localisation du siège d'exploitation
- Le critère d'âge
- Le seuil minimum de 3 UGB
- La majoration pour les ovins-caprins de 10 % en montagne et haute montagne et de 30 % en zone défavorisée simple
- La majoration pour les porcs obtenue dans le cadre de la nouvelle PAC.

Suite à de nombreuses rencontres entre le Ministère de l'Agriculture, la FNSEA et les JA, les négociations sur certains critères sont en bonne voie, notamment en ce qui concerne le calcul du taux de chargement, les surfaces en céréales autoconsommées, le seuil minimum et la question de la prise en compte des veaux et des agnelles dans le calcul du taux de chargement. Les autres critères sont toujours en cours de discussion.

**La FNO reste mobilisée pour faire aboutir ces différents points de blocage.**

## Cotation



Le prix moyen pondéré de l'agneau était à 6,39 en semaine 7.

➤ **Entretien avec Ségolène Royal et Stéphane Le Foll suite à la manifestation FNO de novembre 2014**

Suite aux manifestations organisées les 25, 26 et 27 novembre derniers contre la prédation, la FNO a été reçue le 3 février 2015 au Ministère de l'Ecologie par Ségolène Royal, Stéphane Le Foll et Jean-François Carencu, le préfet de la région Rhône-Alpes missionné pour coordonner le Plan loup.

Face à l'augmentation incessante du nombre de victimes du loup, nous avons revendiqué lors des manifestations de fin d'année, la mise en place d'un Plan loup efficace. Le Ministre de l'Agriculture s'était d'ailleurs engagé à organiser une réunion avec la Ministre de l'Ecologie et les préfets concernés pour harmoniser le Plan Loup et améliorer son efficacité.

Le gouvernement a tenu parole !

Lors de cette rencontre, Ségolène Royal s'est montrée très volontaire et bien aux faits de la problématique de la prédation. A l'heure où le nombre d'attaques n'a jamais été aussi élevé (au 31 décembre 2014, on décompte 9 033 victimes contre 6 810 en 2013), il faut au minimum appliquer les éléments validés dans ce Plan national loup !

Aujourd'hui, seuls quinze loups ont été prélevés sur les 36 autorisés. La Ministre a ainsi fermement exprimé sa volonté d'atteindre le quota prévu d'ici la fin du mois de mars 2015 !

Stéphane Le Foll s'est engagé à aller au bout des propositions de la loi d'avenir et a également signalé son ambition de faire évoluer le statut du loup dans les textes européens. Cette nouvelle va dans le sens des revendications de la FNO puisque nous réclamons depuis longtemps le déclassement du loup de la Convention de Berne et de la Directive Habitat. Pour cela, des échanges avec l'Espagne et le Portugal sont en cours.

Enfin, le préfet coordonnateur est arrivé à cette rencontre avec une liste de propositions concrètes, allant dans le sens de celles proposées par la FNO, FNSEA, JA et APCA, afin d'améliorer et de simplifier la mise en place du Plan Loup. Celles-ci portent notamment sur l'indemnisation des dommages sur les troupeaux, la protection des troupeaux et sur le protocole d'intervention sur la population de loups.

Il ne faut pas trop se réjouir d'avance, mais nous avons ressenti une vraie volonté de l'Etat pour enrayer les problèmes de la prédation. La balle est bien du côté des Pouvoirs Publics qui semblent l'avoir saisie... Nous exigeons tout de même une obligation de résultats !

➤ **Europe : sortie du Copa-Cogeca de la plateforme européenne sur les grands carnivores**

Le 13 février 2015, le Copa-Cogeca a annoncé sa sortie de la plateforme européenne sur les grands carnivores car la Commission ignore les avertissements des agriculteurs confrontés à des attaques, notamment de loups, contre leurs troupeaux.

L'objectif de cette plateforme était de résoudre les conflits liés aux attaques de grands carnivores (loups, ours brun, lynx d'Eurasie, gloutons) contre des troupeaux. L'ensemble des acteurs concernés au niveau européen y étaient invités : agriculteurs (via le COPA), chasseurs, propriétaires fonciers, associations de défense de la nature et de l'environnement, scientifiques...

Le Secrétaire général du Copa-Cogeca, Pekka Pesonen, a déclaré: « *La Commission européenne fait la sourde oreille face aux avertissements de la communauté agricole. Nous avons donc décidé de sortir de cette Plateforme. Nous avons adhéré à la Plateforme sur la coexistence entre les humains et les grands carnivores car nous pensions que cela permettrait d'apporter des réponses. Toutefois, aucune solution n'a été trouvée. La Plateforme se concentre sur les bonnes pratiques afin de préserver les grands carnivores au lieu d'essayer d'identifier des solutions pour améliorer la situation des communautés rurales de ces zones. C'est inadmissible. Les attaques contre les troupeaux sont en augmentation, notamment dans des pays comme la France, la Finlande et la Suède. Elles occasionnent de très importantes pertes de production et de revenus et menacent la subsistance des agriculteurs.* »

La FNO s'étaient initialement montrée favorable à la participation du Copa-Cogeca à cette plateforme européenne afin que l'agriculture y soit bien représentée avec un véritable droit de parole.

L'ambition affichée de la commission était de pouvoir consulter directement ces acteurs sans passer par les Gouvernements de chaque pays, et de susciter le dialogue entre ces différentes familles dans l'objectif que la présence et le développement des grands carnivores se fassent le mieux possible pour tous. La FNO, sollicitée par le groupe ovin du Copa-Cogeca avait répondu présent et participé aux premiers ateliers de travail et au 1<sup>er</sup> colloque

organisé début 2013 en se faisant accompagner d'experts sur la problématique du loup (Cerpam) et de l'ours (Adipp).

Après un an et demi de participation régulière avec le Copa-Cogeca, la FNO a pu constater que si le dialogue était toujours ouvert, les préoccupations des éleveurs n'ont jamais été entendues, toutes les discussions partant de l'objectif jamais remis en question de permettre un développement équilibré des prédateurs dans un climat concerté. Au final, la Commission a souhaité que les participants signent un manifeste dans lequel elle demandait que soit reconnu que la directive Habitat était le cadre idéal pour gérer la population de loups au niveau européen.

Or pour les éleveurs français, le principal frein à la régulation du loup est la directive Habitat. La FNO avait donc décidé de cesser de participer à cette plateforme.

**La FNO se satisfait donc aujourd'hui de la décision prise par le Copa-Cogeca de quitter la plateforme européenne sur les grands carnivores.**

## Inn'Ovin



Le 11 décembre 2014, le Comité d'Oriente Ovin National (C2ON), instance politique décisionnaire du nouveau programme de relance la production ovine, **Inn'Ovin**, a été officiellement créé.

Depuis cette date, les différents partenaires d'Inn'Ovin travaillent à l'élaboration d'un pacte ovine qui officialisera les engagements de chaque structures dans ce nouveau programme.

Ce pacte sera signé le **mardi 24 février à 9h**, sur le stand INTERBEV Ovins, hall 1 au Salon International de l'Agriculture par la FNO, Interbev Ovins, Races de France, Coop de France, JA, APCA, Institut de l'Elevage, l'ARF, la CNE et le Ministère de l'Agriculture.

La signature de ce pacte officialisera la création d'Inn'Ovin, programme faisant suite à Reconquête Ovine.

Au-delà des partenaires traditionnels, la production ovine souhaite rassembler et mobiliser dans ce nouveau programme des organismes tels que les banques, centres de gestion, GAEC & Société, les SAFER ..., qui sont au quotidien au plus près des éleveurs et jouent donc un rôle crucial dans le conseil et l'accompagnement qui leur sont apportés. **Elle souhaite également y associer les régions de France qui constituent plus que jamais un partenaire de premier ordre en tant qu'autorité de gestion des programmes de développement ruraux.**

**Dès le mois de mars 2015, les responsables d'Inn'Ovin iront à la rencontre des différents relais régionaux de la production ovine, afin de construire ensemble un programme efficace et à la hauteur de nos ambitions ! Car c'est bien là l'ambition et la volonté des partenaires de ce nouveau programme : impliquer les régions dans la construction et la mise en place des actions Inn'Ovin ! La concertation et l'échange seront des éléments déterminants pour la réussite du programme.**

## Communication

### ➤ Concours Graines d'Agriculteurs

Créé en 2011 par le syndicat des Jeunes Agriculteurs, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, le concours « Graines d'agriculteurs » a lieu chaque année et vise à récompenser des jeunes agriculteurs qui viennent de s'installer. Tous les ans, c'est une nouvelle production qui est mise à l'honneur. 2014 avait été dédiée aux grandes cultures et 2012 aux bovins allaitants. **2015, sera l'année des producteurs de lait de vaches, de brebis ou de chèvres !**

Originalité de ce concours, c'est le public qui choisit ses agriculteurs préférés. Après des sélections régionales et nationales, le public sera invité, pendant une période de trois mois, à choisir ses candidats préférés en votant sur le site Graines d'agriculteurs, <http://www.graines-agriculteurs.fr>. La remise des prix est organisée aux Terres de Jim

(nouveau terme pour le concours national de labour) et les gagnants sont mis à l'honneur en présence du Ministre au SIA.

**Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2015.** Pour concourir, un seul critère : s'être installé(e) dans une exploitation entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2014. L'inscription se fait en ligne sur le site [www.graines-agriculteurs.fr](http://www.graines-agriculteurs.fr).

**Ce concours constitue une occasion de mettre en avant de jeunes éleveurs de brebis laitières. A nous de mobiliser au maximum notre réseau pour multiplier les candidatures et augmenter nos chances de voir un éleveur de brebis récompensé.**

## SIA 2015

### ➤ **10<sup>èmes</sup> Ovinpiades des Jeunes Bergers**

Comme tous ans, la finale nationale des Ovinpiades des Jeunes Bergers aura lieu le premier samedi du SIA, le 21 février.

Chaque année, ils sont environ 750 jeunes de 16 à 25 ans, élèves en établissements d'enseignement agricole et rural, à tenter leur chance aux sélections régionales des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

21 régions se sont ralliées à cet évènement fédérateur et désormais incontournable dans le secteur ovin.

38 candidats concourront lors de la finale nationale au Salon Internationale de l'Agriculture. Les 3 meilleurs monteront sur le podium, et honoreront de leur victoire leurs établissements et leurs régions. Un seul sera sacré Meilleur Jeune Berger de France ; il gagnera une agnelle pure race, pour l'inciter à poursuivre sa formation sans perdre de vue le mouton... et pourquoi pas à s'installer comme éleveur d'ici quelques années.

### ➤ **Signature du pacte ovin**

Le Comité d'Oriente Ovin National (C2ON) représenté par la FNO, Interbev Ovins, Coop de France, Races de France, JA, APCA et l'Institut de l'Élevage inaugureront le nouveau programme de développement de la filière ovine, Inn'Ovin, le mardi 24 février à 9h sur le stand INTERBEV Ovins, hall 1 en présence du Ministre de l'Agriculture et du président de l'ARF. Cette inauguration sera marquée par la signature du Pacte Ovin qui officialise l'engagement de chaque partenaire dans le programme.

### ➤ **Trophées de l'Élevage**

Comme tous les ans, la remise des prix des Trophées de l'Élevage aura lieu au SIA le jeudi 26 février à 15h sur le ring ovin. Cette année encore, les jurys ont noté la diversité et la qualité des candidatures reçues.

### ➤ **Visite du syndicat ovin allemand**

A l'invitation du syndicat ovin allemand, une délégation de la FNO s'était rendu à la Green Week (Grand salon Agricole), à Berlin les 23 et 24 janvier 2014 afin d'échanger avec nos homologues allemands. Ce voyage avait été l'occasion de découvrir la situation de l'élevage ovin allemand, l'organisation de la filière, la promotion de la viande, la PAC et les énergies renouvelables.

C'est désormais au tour du syndicat ovin allemand de venir découvrir l'élevage ovin français à l'occasion du Salon International de l'Agriculture. Une délégation arrivera le mercredi 25 février et repartira le vendredi 27. Ils passeront la journée du jeudi 26 à l'INRA de Nouzilly afin d'échanger avec des chercheurs et des éleveurs sur le thématique recherche-développement et innovation.

## Agenda 2015

**CONGRES FNO les 29 et 30 Avril 2015 à Strasbourg.**

**Conseil national le Jeudi 10 Décembre 2015 à Paris**